

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – AMENDEMENT

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

Date du dépôt 27.10.2024	Heure du dépôt 07:47	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Relatif à l'objet (numéro): 24.049		
Remarque(s) :		
Traité par le Conseil général le :		
Décision :		

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Auteur-e(-s) : Manon Freitag		Lié à (obligatoire) : Motion du Bureau Règlement des commissions
Titre : Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général		
Contenu : "Il est également requis du Conseil communal d'étudier la possibilité, notamment par des adaptations législatives, d'une représentation plus équitable de tous les partis représentés au Conseil général au sein des commissions, afin de mieux refléter la diversité des opinions.		
Développement :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Manon Freitag		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Brigitte Leitenberg		
Manon Freitag		
Jonathan Marty		
Aliénor Zaffalon		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch